

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021
(Convocation faite le 04/12/2021)

Etaient présents : tous les Conseillers sauf Mr Benoit FRANCOIS excusé ayant donné pouvoir à Mr Dominique KOBSCHE et Mme Jennifer GUERIN excusée.

Convention d'adhésion à la mission R.G.P.D. du Centre de Gestion de la Marne

Le Conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'autoriser le Maire à signer la Convention d'adhésion à la mission Règlement Général sur la Protection des données (R.G.P.D.) avec le Centre de Gestion de la Marne qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022 dont la finalité sera d'assister et de conseiller l'Autorité Territoriale dans la démarche d'évaluation des risques liés à la protection des données personnelles et dans la mise en place d'une politique de mise en conformité avec le RGPD.

Le coût annuel de cette mission pour la Commune au titre de l'exercice 2022 est de 100,00 €.

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Commune.

Décision modificative budgétaire

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- accepte le transfert de crédits suivant permettant d'annuler par un mandat correctif le titre émis en doublon en 2016 pour le loyer de mars de cette même année :

Article 615221 « Entretien de bâtiments public » : - 600,00 €

Article 673 « Titres annulés sur exercice antérieur » : + 600,00 €,

- charge le Maire d'effectuer ces modifications et l'autorise à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Zone 2AUY

Monsieur le Maire fait un point sur ce dossier pour lequel les réponses de la Chambre d'Agriculture et de la DDT sont attendues afin de savoir si une modification du PLU pour transformer la zone 2AUY en zone agricole permettrait au propriétaire des parcelles concernées de faire son projet.

Lotissement communal - Dénomination de la rue

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- que la rue qui sera créée dans le lotissement communal lieudit « La Grande Carrière » sera dénommée Rue du Chevalier Cappy et sera intégrée dans le tableau vert de la Commune,

- de charger le Maire de porter cette dénomination à la connaissance de la population par l'apposition de plaques adéquates et la transmission aux services concernés.

Lotissement communal - Diagnostic archéologique

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte de régler la facture s'élevant à 4 971,00 € correspondant au diagnostic archéologique,

- précise que les crédits sont prévus au budget annexe Lotissement,

- autorise le Maire à régler cette facture.

Régularisation de l'emprise de la Rue de la Petite Garenne pour intégration dans le domaine public

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de régulariser l'assiette de la Rue de la Petite Garenne qui a été réalisée pour partie sur la parcelle AC67 appartenant à la Commune en l'intégrant dans le domaine public de la Commune
- Précise que cette partie sera intégrée dans le tableau vert de la Commune
- Charge le géomètre de réaliser le document modificatif du parcellaire cadastral
- Autorise le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

Reprise du lotissement des Saules Bertin

Il a été présenté aux membres du Conseil Municipal les modalités de reprise d'un lotissement privé. La décision de reprise du lotissement des Saules Bertin sera présentée lors d'une prochaine réunion après la rencontre avec le propriétaire dudit lotissement. Il est précisé que Messieurs ROMEDENNE et LOUFOUA ainsi que Madame LUCAS, propriétaires d'une maison dans ce lotissement, n'ont pas participé au débat.

Travaux en cours et à venir :

Monsieur le Maire fait un point sur les différents travaux en cours :

- Les travaux dans le bâtiment de l'ancienne poste sont en cours
- Sécurisation de la RD19 : les travaux sont prévus en janvier 2022. Le Conseil Départemental a octroyé une subvention de 6 160,00 €.

Questions diverses

Le Maire donne lecture d'une lettre d'un administré concernant les feuilles mortes provenant d'arbres plantés dans le domaine public et qui envahissent sa propriété. Le Conseil Municipal maintient l'élagage raisonné des arbres plantés dans le domaine public et un plan d'élagage raisonné sera établi l'année prochaine.

Le Maire,
Jean-Loup EVRARD